



"Les Lémans Perturbateurs"

Le syndicalisme, c'est avant tout une démarche solidaire

Indépendance du service public

En ces temps difficiles ; les services douaniers assurent vaille que vaille leurs missions de lutte contre la fraude douanière en constante augmentation ; avec des moyens et des effectifs de plus en plus restreints ; et avec l'apparition de véritables déserts douaniers. C'est un effet d'aubaine et un sentiment de quasi-impunité pour tout candidat à la fraude... et un gouffre pour les finances de l'état.

Ce manque de moyens humains se retrouve malheureusement dans de nombreux autres secteurs d'activités.

A titre d'exemple, il est de plus en plus illusoire d'espérer trouver un caissier à une barrière de **péage autoroutier**.

Encore un effet d'aubaine pour des personnes mal intentionnées qui franchissent les barrières de péage sans payer ; en causant d'importants préjudices économiques pour les sociétés exploitantes.

Ces faits sont critiquables et méritent d'être sanctionnés !

Mais est-ce du domaine d'intervention de notre administration ?

Pour assurer leurs missions ; les brigades de surveillance sont régulièrement sur les barrières de péage. A ce titre ; leur présence peut être dissuasive.

Pour le reste :

Assurer ce type de missions relèverait d'un détournement de procédure (sauf à modifier le code des douanes).

Nos services ont de plus en plus de difficultés à appliquer convenablement les réglementations et les missions relevant de leurs seules compétences.

Au détriment de l'intérêt général.

Au détriment du service public.

Au détriment des finances publiques.

Que des modules soient proposées au plan de formation de la Direction Interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne 2013 pour « *sensibiliser les agents des douanes à la fraude aux péages autoroutiers sur les réseaux APRR et AREA* » ; par des personnels de ces mêmes sociétés peut donc surprendre.

Il existe des missions autrement plus importantes relevant de l'intérêt général et de la défense des droits régaliens.

Les besoins en formations ne sont pas toujours satisfaits pour des disciplines douanières ou fiscales.

Se former à la fraude aux péages autoroutiers n'est en rien prioritaire.

De plus, ces missions relèvent avant tout de la compétence des services de police, de gendarmerie.

Ce type de formation peut donc, à tort ou à raison créer un ressenti défavorable :

Celui de mettre en avant les intérêts financiers de sociétés privées avant l'intérêt général.

A quand les formations dispensées par la SNCF pour débusquer les resquilleurs ?